



APERÇU DU FONDS

Fonds alpha concentré NewGen - Parts de catégorie I

NewGen Asset Management Limited

Le 15 février 2025

Le présent document renferme des renseignements essentiels sur les parts de catégorie I du Fonds alpha concentré NewGen (le « **Fonds** ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, veuillez communiquer avec votre représentant ou avec NewGen Asset Management Limited (« **NewGen** » ou le « **gestionnaire** ») au 1-833-5 NEWGEN, par courriel à l'adresse info@NewGenfunds.com, ou visitez le www.newgenfunds.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce Fonds est un organisme de placement collectif alternatif. Il investit dans des catégories d'actifs ou utilise des stratégies de placement qui ne sont pas permis aux organismes de placement collectif traditionnels. Parmi les stratégies particulières qui distinguent le présent Fonds des organismes de placement collectif traditionnels, on compte l'utilisation accrue d'instruments dérivés à des fins de couverture et à d'autres fins, une capacité accrue de vente de titres à découvert, ainsi que la capacité d'emprunter des fonds aux fins de placement. Bien que ces stratégies seront utilisées conformément à l'objectif et aux stratégies en matière de placement du Fonds, elles pourraient précipiter la baisse de la valeur de votre placement si certaines conditions du marché sont réunies.

Bref aperçu

Code du Fonds :	NEW 505	Gestionnaire du Fonds :	NewGen Asset Management Limited
Date de création de la catégorie :	Le 2 février 2021	Gestionnaire de portefeuille :	NewGen Asset Management Limited
Valeur totale du Fonds au 31 décembre 2024 :	71,2 millions de dollars	Distributions :	Distributions mensuelles du revenu selon un taux fixé par le gestionnaire; distribution annuelle du revenu net et des gains en capital nets réalisés supérieurs aux distributions mensuelles au plus tard le 15 décembre
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,60 %	Placement minimal :	Placement initial : 5 000 000 \$; placements additionnels : 500 \$
Effet de levier :	L'exposition brute globale du Fonds ne doit pas dépasser trois fois sa valeur liquidative, calculée quotidiennement. Dans une conjoncture de marché normale, l'exposition brute globale du Fonds devrait se situer dans une fourchette de une à deux fois sa valeur liquidative.		

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs des gains en capital à long terme. Pour atteindre cet objectif en matière de placement, le Fonds a l'intention d'investir dans un portefeuille concentré de titres de participation de haute qualité surtout inscrits en bourse au Canada. Le Fonds aura principalement recours à des positions acheteur, mais il pourra aussi de façon opportuniste prendre des positions vendeur sur des titres de participation qui présentent un potentiel de gains exceptionnels et atténuent les risques liés au marché. Le Fonds détiendra un portefeuille d'environ 25 participations en actions principales. Il peut aussi investir jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres inscrits en bourse aux États-Unis ou des titres d'émetteurs situés aux États-Unis lorsqu'il y a des occasions de rendement intéressantes par rapport au risque. Le Fonds pourra aussi investir dans des titres de sociétés fermées, des débentures convertibles, des titres de sociétés d'acquisition à vocation spécifique (SAVS), des options, des investissements privés dans des actions émises dans le public (IPAP), des bons de souscription et des bons de souscription spéciaux. Le Fonds peut aussi appliquer de façon opportuniste des stratégies de négociation à court terme dans le but de dégager des gains supplémentaires, y compris investir dans des titres touchés par des événements comme des placements privés et des premiers appels publics à l'épargne (PAPE). Le Fonds emploiera un large éventail de stratégies de placement alternatives, dont des positions acheteur fondamentales, des positions vendeur fondamentales, des stratégies événementielles et des négociations simultanées, en plus de stratégies de couverture et de stratégies liées aux options.

L'effet de levier global que créera le Fonds par le recours à des emprunts de capitaux, à des ventes à découvert ou à des dérivés visés ne dépassera pas 300 % de sa valeur liquidative ou ce qui est normalement permis en vertu de la législation en valeurs mobilières applicable. L'effet de levier est calculé conformément à la méthode prescrite par les règlements sur les valeurs mobilières, ou à toute dispense aux termes de ceux-ci.

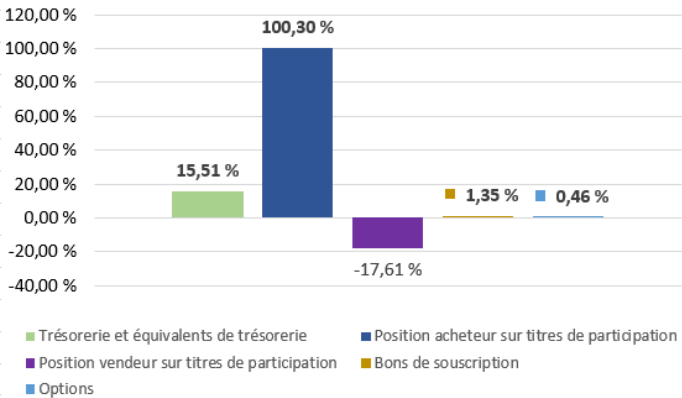
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 décembre 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2024)

		% de la VL
1	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	15,51 %
2	BLACKBERRY LTD	4,05 %
3	TOTAL ENERGY SVCS TR	3,66 %
4	ALARIS ROYALTY CORP	3,60 %
5	SKEENA RESOURCES LTD	3,50 %
6	NGEX MINERALS LTD	3,42 %
7	SOLARIS RESOURCES INC	3,39 %
8	SPIN MASTER CORP	3,37 %
9	VIZSLA SILVER CORP	3,36 %
10	LIGHTSPEED COMMERCE INC	3,27 %

Pourcentage total des 10 principaux placements 47,13 %
Nombre total de placements 91

Répartition des placements (au 31 décembre 2024)



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l’argent.

Une façon d’évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s’appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l’argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l’argent.

Niveau de risque

NewGen estime que la volatilité de ce Fonds est moyenne.

Le niveau est établi d’après la variation du rendement du Fonds d’une année à l’autre. Il n’indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l’argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

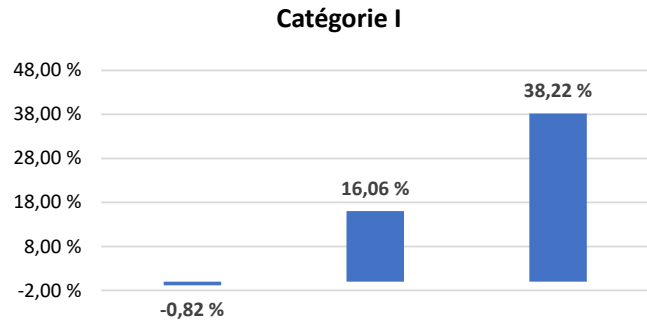
Comme la plupart des fonds, ce fonds n’offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de catégorie I du Fonds depuis sa création. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de catégorie I du Fonds au cours de ses trois années civiles complètes d'existence. La valeur du Fonds a diminué pendant une des trois années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce Fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie I du Fonds sur trois mois depuis sa création. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Trois mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période
Meilleur rendement	19,35 %	30 novembre 2024	Votre placement augmenterait à 1 193,50 \$
Pire rendement	-11,34 %	30 juin 2022	Votre placement chuterait à 886,60 \$

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans les parts de catégorie I du Fonds depuis sa création aurait maintenant un placement de 2 046,31 \$, ce qui correspond à un taux de rendement annuel composé de 21,04 %.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent un placement à moyen ou à long terme;
- veulent avoir accès à des investissements fondés sur la recherche;
- souhaitent obtenir une exposition à un portefeuille de titres de participation canadiens géré de façon active;
- veulent obtenir une corrélation par rapport aux marchés des titres de participation qui composent le portefeuille;
- ont une tolérance au risque qui est moyenne.

Ce Fonds ne convient pas si vous avez un horizon de placement à court terme.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie I du Fonds.

Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent lorsque vous achetez des parts de catégorie I du Fonds.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils entraînent cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Vous pourriez également verser directement des frais de gestion ou une rémunération au rendement au gestionnaire (conformément aux exigences des organismes de réglementation applicables), selon les modalités établies par négociation entre vous et le gestionnaire. Le rendement total est calculé compte tenu de tous les autres frais du Fonds.

En date du 30 juin 2024, les frais à l'égard des parts de catégorie I du Fonds s'établissaient à 2,00 % de sa valeur, ce qui correspond à 20,00 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

TAUX ANNUEL (EN % DE LA VALEUR DU FONDS)	
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total de la quote-part, attribuable aux parts de catégorie I, des frais d'exploitation et de la quote-part revenant au Fonds du RFG, s'il y a lieu, de tout fonds sous-jacent.	0,60 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.	1,40 %
Frais du Fonds	<u>2,00 %</u>

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est payable par NewGen à l'égard des parts de catégorie I du Fonds.

3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou demander le changement de catégorie des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2,00 % de la valeur des parts que vous vendez dans les 90 jours suivant leur acquisition. Ces frais sont payés au Fonds.
Frais de changement de catégorie	Jusqu'à 2,00 % de la valeur des parts dont vous demandez le changement de catégorie. Ces frais sont payés à votre représentant.
Frais de gestion	Les frais de gestion pour vos parts de catégorie I sont négociés par vous et payés directement au gestionnaire. Ces frais ne dépasseront pas 2,00 % de la valeur de vos parts.
Rémunération au rendement	Vous pourriez verser directement une rémunération au rendement au gestionnaire, selon les modalités établies par négociation entre vous et le gestionnaire.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du Fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, veuillez communiquer avec NewGen ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

NewGen Asset Management Limited
Commerce Court North
CP 405, Bureau 2901
25 King Street West
Toronto (Ontario) M5L 1G3
N° de téléphone : 416-941-9112
N° sans frais : 1.833.5NEWGEN
info@NewGenfunds.com
www.newgenfunds.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.